

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 06 au dimanche 12 avril 2020



POLICE
RIVIERA

264 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

80 interventions



PROTECTION
CIVILE RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT

1'500 jours engagements
Appuis d'urgence



SDIS
RIVIERA

20 interventions

Interventions diverses

Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.



Blonay



06.04.2020 – 2110 : incendie complet d'un chalet

Un chalet prend feu au chemin du Crosat. L'incendie est tel que les flammes se propagent à la forêt environnante. Le sinistre nécessite l'intervention d'une trentaine de pompiers qui se rendent sur place avec une douzaine de véhicules, parmi lesquels trois tonnes-pompes (dont un camion 6'000 litres), une échelle automobile de 30 mètres et un véhicule de transmissions. Des patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale sont mobilisées, ainsi qu'un inspecteur de l'ECA.



Chardonne



11.04.2020 – 1545 : chute d'un lieu élevé

Une tierce personne nous signale qu'un homme gît au parc à biches, après avoir chuté en contrebas d'un talus sur une trentaine de mètres, derrière l'Hôtel Mirador. L'intéressé, sous l'emprise de l'alcool, est remonté par une équipe du GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux). Conscient, mais étourdi et agité, il est pris en charge par un équipage d'ambulanciers qui le conduit à l'hôpital. Police est également sur place pour l'assistance nécessaire.



La Tour-de-Peilz



11.04.2020 – 1310 : bagarre

Notre présence est requise dans un supermarché de l'avenue des Alpes, pour une altercation physique impliquant deux hommes, suite à un différend portant sur le port du masque de sécurité. Blessé à l'arcade sourcilière, l'un des deux est pris en charge par un équipage d'ambulanciers qui le conduit à une permanence sanitaire. Dénonciation à l'autorité compétente.



Montreux



Brent, 06.04.2020 – 0445 : accident de train

Un train de la ligne du MOB percute un container métallique placé très probablement volontairement sur les voies, à hauteur du passage à niveau. Une plainte pour dommages à la propriété est enregistrée et un rapport d'accident établi par Police Riviera.

08.04.2020 – 2105 : agression dans un train

Un homme sous l'influence de l'alcool est arrêté dans un train de la ligne du MOB, en gare de Montreux, après s'être empoigné avec plusieurs voyageurs. Il est maîtrisé et conduit au poste de police, puis placé en cellule afin de s'y calmer. Il se montre agressif et insultant durant toute l'intervention. L'intéressé est relaxé le lendemain matin après avoir été informé d'une dénonciation à l'autorité compétente.

Brent, 09.04.2020 – 2120 : conduite sous retrait de permis

Conduisant malgré un retrait de permis sur la route de Fontanivent, un automobiliste est dénoncé à l'autorité compétente.

Clarens, 11.04.2020 – 2330 : nuisances sonores

Une tierce personne signale des nuisances sonores provoquées par la diffusion de musique en provenance de la cour du Collège de Rambert. Un groupe de trois jeunes prend la fuite à la vue des policiers qui constatent les faits. Rapidement rattrapés, les fuyards sont dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Clarens, 12.04.2020 – 0025 : nuisances sonores

Une tierce personne signale des nuisances sonores au chemin de Verte-Rive. Un groupe de jeunes écoutent de la musique diffusée à haut volume, tout en respectant les distances sociales. Le propriétaire de l'enceinte acoustique est informé d'une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal. Les policiers font cesser les nuisances avant de quitter les lieux.



10.04.2020 - 0215 : nuisances sonores

Une tierce personne signale des nuisances sonores sur le Quai Ernest-Ansermet. Un groupe de jeunes écoutent de la musique diffusée à haut volume, tout en respectant les distances sociales. La propriétaire de l'enceinte acoustique est informée d'une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal. Les policiers font cesser les nuisances avant de quitter les lieux.

Autres



Depuis le lundi 23 mars, les astreints œuvrent en opération Covid-19. Ils sont en service 7j/7, 24h/24 pour une durée encore indéterminée.



08.04.2020 - 1303 : accident et pollution sur l'autoroute

Un accident impliquant une voiture et un poids-lourd se produit sur l'autoroute A12, entre Vevey et Châtel-Saint-Denis. Neuf pompiers sont mobilisés avec notamment un camion DCH (Défense Chimique et Hydrocarbures) pour traiter la pollution consécutive à l'accident. La Gendarmerie se rend aussi sur les lieux.

Irrespect des consignes de non-rassemblement et de distanciation sociale en période de Covid-19 dans diverses communes :



Le lundi 6 avril à 16h50, sont interpellés au bord du lac de La Tour-de-Peilz sept jeunes dont six mineurs ne respectant pas les normes de non-rassemblement et de distance d'hygiène. Quatre d'entre eux ayant déjà été amendés ces derniers jours, ils sont dénoncés au tribunal des mineurs. Les trois autres sont quant à eux amendés. Les parents des mineurs sont informés des faits. A 17h00, au refuge de l'Ancien-Stand à Blonay, quatre jeunes se tenant trop près les uns des autres sont amendés. A 19h45, deux mineurs circulent sur la même trottinette électrique sur la bande cyclable au bas de la Grande Place à Vevey. Ils sont amendés pour non-respect des deux mètres de distance et pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière, l'engin étant prévu pour un utilisateur et le conducteur n'étant pas au bénéfice du permis de conduire pour la catégorie en question. A 20h25, six amendes sont distribuées sur le Quai Ernest-Ansermet à Vevey pour irrespect des consignes relatives au non-atteupement.

En date du mardi 7 avril à 00h20, cinq jeunes ne respectant pas les distances de sécurité sont amendés dans la salle d'attente de la gare CFF à Clarens. Cinq adolescents, jouant au basket sur la place de sport de la route de Pangires à St-Légier, sont amendés pour non-respect des distances d'hygiène, à 16h45. A 19h00, ce sont deux jeunes qui reçoivent un avertissement alors qu'ils se promènent au port du Basset à Clarens. Puis, plus tard, ils sont amendés, assis sur le ponton au Quai des Fleurs à Montreux. A 19h30, sept contrevenants atteupés dans le parc de l'Ancien-Stand à Blonay sont amendés. Deux adolescents jouent à se battre sur l'avenue Général-Guisan à Vevey, vers 21h00. Un peu plus tard, cinq jeunes se tiennent trop près les uns des autres à la Place de la Gare à Vevey. Tous sont amendés.

Le mercredi 8 avril à 04h15, quatre jeunes font la fête dans le parc du Panorama à Vevey, occasionnant des nuisances sonores pour le voisinage. Ils sont amendés pour non-respect des distances sécuritaires et dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal. En milieu d'après-midi, trois hommes sont interpellés à la rue des Deux-Gares à Vevey se tenant à moins de deux mètres les uns des autres. Deux sont amendés et le troisième, récidiviste, sera dénoncé à l'autorité compétente. A 20h15, huit jeunes jouent au basket sur le terrain du chemin Vert à Corsier. Une heure plus tard, c'est à Veytaux, au Parc de Champbabau, que six personnes s'adonnent à la méditation. Tous sont amendés pour irrespect des consignes de non-atteupement.

En date du jeudi 9 avril, à 04h00, ce sont trois jeunes trop rapprochés qui prennent la fuite à la vue des policiers, au débarcadère de Vevey. Ils sont rattrapés et amendés. Aux alentours de 19h00, un policier en patrouille cycliste au Jardin du Rivage dénonce à l'autorité compétente un fumeur de marijuana, ainsi que deux promeneurs se tenant trop près.

Le vendredi 10 avril à 16h20, un groupe de sept personnes est installé sur la pelouse d'un parc situé à proximité de la gare des Avants. Respectant les distances d'hygiène, les intéressées sont amendées pour irrespect des règles de non-atteupement. A 18h00, ce sont huit personnes qui sont amendées après s'être retrouvées au parc public du Port Eiffel à Vevey. A 22h30, au débarcadère de Montreux, trois jeunes ne respectant pas la distance règlementaire sont approchées. L'un est amendé. Quant aux deux autres, récidivistes, ils sont informés d'une dénonciation. Lors de l'intervention, l'un des trois a commencé à écouter de la musique à haut volume en criant. Il est dès lors dénoncé pour infraction au Règlement général de police intercommunal.

En date du samedi 11 avril à 14h30, quatre jeunes se tiennent trop près les uns des autres, sur le Quai Ernest-Ansermet à Vevey. Le même scénario se répète à 21h30 à Montreux sur le Quai Vernex, avec cinq jeunes. Tous sont amendés et un dénoncé pour récidive.

Le dimanche 12 avril à 01h50, ce sont sept jeunes qui sont amendés pour non-respect des consignes d'hygiène et nuisances sonores occasionnées dans la cour du Collège de Vinet à Clarens. A 03h00, les policiers interviennent à St-Légier dans un jardin privatif auprès de deux jeunes exprimant leur joie sans respecter les normes de distanciation et en troublant la tranquillité publique. Ils sont amendés et dénoncés pour infraction au Règlement général de police intercommunal. A 10h50, deux hommes sont amendés alors qu'ils boivent un café attablé à proximité l'un de l'autre, derrière une station essence montreuusienne ayant installé du mobilier pour son personnel en pause. A notre demande, le gérant des lieux fait disparaître la table et les chaises. A 1130, un établissement public de Clarens sert des boissons à divers clients. Dénonciation à l'autorité compétente. A 18h10, notre présence est requise suite au signalement d'un homme armé le long des voies de chemin de fer au sentier des Borgognes à Clarens. Sur place, sept jeunes prennent la fuite à la vue des policiers. Ils sont rapidement interpellés et amendés pour irrespect des consignes de non-rassemblement. De plus, détenant plusieurs couteaux de défense et un pistolet à billes, l'un d'eux est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi fédérale sur les armes. A 19h45, deux jeunes sont amendés sur la Place Robin à Vevey. A 20h15, notre présence est requise à la rue Louis-Meyer à Vevey, auprès d'un groupe de jeunes. Deux amendes d'ordre sont distribuées ainsi que trois dénonciations pour récidive et une pour refus de la procédure d'amende d'ordre, dans le cadre du non-respect des consignes de rassemblement qui interdisent la réunion de plus de cinq personnes.



Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Jongny, Rte de Châtel-St-Denis (hauteur Combettaz)	50 km/h	3'519	0	102	2.899 %
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	11'093	0	21	0.189 %
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	5'579	6	0	0.108 %